

PREFECTURE PARIS

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 173 - OCTOBRE 2014

### **SOMMAIRE**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris	
Arrêté N°2014289-0029 - Arrêté ANDRHD2014100001 modifiant l'arrêté	
ANDRHD2014080001 portant délégation de signature du Directeur des Ressource	es
Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris	



#### PREFECTURE PARIS

# Arrêté n °2014289-0029

### signé par Directeur des Ressources Humaines

le 16 Octobre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté ANDRHD2014100001 modifiant l'arrêté ANDRHD2014080001 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris



Arrêté ANDRHD2014100001 modifiant l'arrêté ANDRHD2014080001 portant délégation de signature du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2013074-0001 du 15 mars 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2013318-0007 signé par le Directeur Général de l'AP-HP le 14 novembre 2013 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté n° 2014213-0007 signé par le Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP le 1<sup>er</sup> août 2014 portant délégation de signature du DRH de l'AP-HP,

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u> : L'article 2 de l'arrêté ANDRHD2014080001 susvisé est modifié comme suit à compter du 16 octobre 2014 :

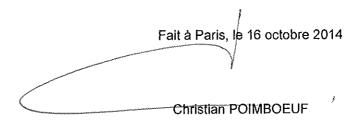
- Département Logement et Gérance Locative Monsieur Daniel JANCOURT, Chef du Département par intérim

<u>Article 2</u> : L'article 6 de l'arrêté ANDRHD2014080001 susvisé est modifié comme suit à compter du 16 octobre 2014 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel JANCOURT :

- . Monsieur Christophe RAMASSAMY, Ingénieur Chef du Service Travaux Gérance, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- . Madame Françoise IRIART, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.



Page 2